

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 3 Août 2020

Le directeur du transport aérien

Sous-direction des aéroports

Bureau des capacités aéroportuaires

20 - 123

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Par arrêté du 1^{er} octobre 2019, l'aéroport de Nantes-Atlantique a été qualifié d'aéroport à facilitation d'horaires à compter de la saison aéronautique d'été 2020. L'article 3 de cet arrêté prévoit la possibilité d'adapter les paramètres de facilitation en cas de travaux significatifs sur la plateforme.

Par courrier en date du 25 juin 2020, je vous ai notifié des paramètres temporaires à appliquer pendant la période de travaux sur la plateforme. L'exploitant AGO a exprimé le souhait de voir modifier ces paramètres temporaires, c'est pourquoi je vous demande de ne plus tenir compte de la notification susmentionnée et d'appliquer les paramètres temporaires suivants :

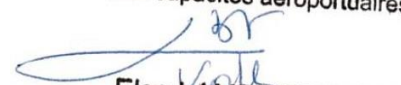
Les travaux envisagés par l'exploitant AGO au cours de l'été 2020 et de l'hiver 2020/2021 nécessitent :

- D'une part, pendant la période de fermeture de deux postes de stationnement, le paramètre sur les postes de stationnement est modifié de telle manière qu'à compter de ce jour, lundi 3 août 2020, jusqu'au dimanche 23 août :
Pour toute rotation (arrivée puis départ),
 - COHOR recommande les horaires dans la limite de 21 postes de stationnement.
 - Les aéronefs de code C utilisent 1 poste ;
 - Les aéronefs de code D ou E utilisent 2 postes ;
 - Les aéronefs de code F utilisent 9 postes.

-lorsque l'unique poste de stationnement dédié à l'aviation générale et d'affaires (GABA) est utilisé, les vols GABA peuvent stationner sur les postes dédiés à l'aviation commerciale dans la limite suivante : COHOR recommande les horaires de telle sorte que le temps d'escale ne soit pas supérieur à 3 heures lorsque plus de 17 postes sont déjà occupés.

Monsieur Eric HERBANE
Coordonnateur délégué
COHOR
9, rue Hélène Boucher
Bât.530 ORLYTECH - Paray-Vieille-Poste
91781 Wissous Cedex

L'adjointe à la cheffe du bureau
des capacités aéroportuaires



Elsa LAMBERT-KOLB

- D'autre part, pendant la période de fermeture de quatre postes de stationnement, le paramètre sur les postes de stationnement est modifié de telle manière qu'à compter du 24 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 :
Pour toute rotation (arrivée puis départ),
 - COHOR recommande les horaires dans la limite de 19 postes de stationnement.
 - Les aéronefs de code C utilisent 1 poste ;
 - Les aéronefs de code D ou E utilisent 2 postes ;
 - Les aéronefs de code F utilisent 9 postes.
 - lorsque l'unique poste de stationnement dédié à l'aviation générale et d'affaires (GABA) est utilisé, les vols GABA peuvent stationner sur les postes dédiés à l'aviation commerciale dans la limite suivante : COHOR recommande les horaires de telle sorte que le temps d'escale ne soit pas supérieur à 3 heures lorsque plus de 15 postes sont déjà occupés.
- Ensuite, après la réouverture de l'un des quatre postes de stationnement, le paramètre sur les postes de stationnement est modifié de telle manière qu'à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 novembre 2020 :
Pour toute rotation (arrivée puis départ),
 - COHOR recommande les horaires dans la limite de 20 postes de stationnement.
 - Les aéronefs de code C utilisent 1 poste ;
 - Les aéronefs de code D ou E utilisent 2 postes ;
 - Les aéronefs de code F utilisent 9 postes.
 - lorsque l'unique poste de stationnement dédié à l'aviation générale et d'affaires (GABA) est utilisé, les vols GABA peuvent stationner sur les postes dédiés à l'aviation commerciale dans la limite suivante : COHOR recommande les horaires de telle sorte que le temps d'escale ne soit pas supérieur à 3 heures lorsque plus de 16 postes sont déjà occupés.
- Enfin, après la réouverture de deux des trois postes de stationnement, le paramètre sur les postes de stationnement est modifié de telle manière qu'à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'à la fin de la saison aéronautique d'hiver 2020/2021, le 27 mars 2021 :
Pour toute rotation (arrivée puis départ),
 - COHOR recommande les horaires dans la limite de 22 postes de stationnement.
 - Les aéronefs de code C utilisent 1 poste ;
 - Les aéronefs de code D ou E utilisent 2 postes ;
 - Les aéronefs de code F utilisent 9 postes.
 - lorsque l'unique poste de stationnement dédié à l'aviation générale et d'affaires (GABA) est utilisé, les vols GABA peuvent stationner sur les postes dédiés à l'aviation commerciale dans la limite suivante : COHOR recommande les horaires de telle sorte que le temps d'escale ne soit pas supérieur à 3 heures lorsque plus de 18 postes sont déjà occupés.

Le paramètre sur la capacité départ existant reste, par ailleurs, identique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur délégué, en l'assurance de mes meilleures salutations.